



Agenda 21

2019 > 2030 : des actions concrètes en faveur du développement durable

La transition écologique à Valence



VILLE DE
VALENCE

Édito

Urgence climatique, raréfaction des ressources naturelles, érosion massive de la biodiversité, multiplication des risques sanitaires... Face aux grands enjeux environnementaux, l'engagement collectif dans la transition écologique est nécessaire.

Axé sur un modèle de développement durable, l'Agenda 21 de la Ville de Valence se présente comme un programme d'actions concrètes à court, moyen et long terme, engageant à la fois la collectivité, ses partenaires et l'ensemble des acteurs du territoire.

Entreprises, institutions, associations et citoyens valentinois se sont ainsi investis dans une démarche participative de réflexion collective et de concertation autour de l'identification des enjeux et des axes de progression sur notre territoire.

Le diagnostic partagé ainsi élaboré a abouti à la mise en place d'un plan d'action, ambitieux et réaliste, déjà en cours de réalisation et dont les pages qui suivent proposent un aperçu. Objectif : promouvoir et mettre en œuvre un développement urbain qui permette de concilier protection de l'environnement et croissance économique.

À votre échelle, vous pouvez agir vous aussi en appliquant quotidiennement les éco-gestes simples présentés dans ce guide. Limiter par exemple votre consommation d'eau, d'énergie et votre production de déchets, c'est adopter des pratiques éco-responsables qui permettent à la fois de réduire vos dépenses et votre empreinte écologique. Au niveau de l'alimentation, vous pouvez faire des choix de consommation responsable favorisant les circuits courts et les produits à faible impact environnemental, issus de l'agriculture biologique. Vous pouvez également vous investir au sein d'associations locales ; elles sont nombreuses à œuvrer quotidiennement en faveur de l'environnement, de la santé et de la solidarité sur notre territoire.

Changer notre façon de voir le monde et d'y vivre nécessite une prise de conscience collective ; celle de l'immense richesse de notre environnement mais aussi de sa vulnérabilité, qui appelle notre protection, notre vigilance et notre implication.

Soyons tous acteurs du changement que nous voulons voir s'opérer sur notre territoire pour construire, ensemble, un avenir serein et pérenne.



Nicolas Daragon
Maire de Valence,
Président de Valence Romans
Agglo



Lionel Brard
Adjoint au Maire en charge
de la santé, de l'environnement,
de l'écologie urbaine
et de la participation



Michèle Ravelli
Conseillère municipale
déléguée à l'Agenda 21

Sommaire

Présentation de la démarche	4
Eau, énergie et climat	5
Propreté et déchets	9
Paysage, biodiversité, agriculture et alimentation	13
Santé, solidarité et action sociale	17
Vie culturelle, sport et éducation	21
Développement économique, emploi et tourisme	25
Déplacements et développement urbain	29
Et maintenant à Valence ?	34
Et vous ?	35



2019 > 2030 : LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À VALENCE

Présentation de la démarche

L'Agenda 21 est un plan d'action pour le XXI^e siècle basé sur le développement durable. Il a été adopté par 120 pays lors du Sommet de la terre de Rio en 1992. Selon le principe du « penser global, agir local », l'Agenda 21 définit des actions pour répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

La Ville a construit son Agenda 21 selon des principes méthodologiques participatifs : ouvert à tous les acteurs, dans une logique transversale et une démarche d'évaluation et d'amélioration continue.

Afin de capitaliser sur les nombreux travaux et diagnostics existants et pour rendre concret l'exercice, la Ville a identifié **7 thématiques traduisant l'ensemble des champs de réflexion** :

- ▶ développement urbain, déplacements et habitat
- ▶ propreté et déchets
- ▶ paysage, biodiversité, agriculture et alimentation
- ▶ santé, solidarité et action sociale
- ▶ vie culturelle, sport et éducation
- ▶ développement économique, emploi et tourisme
- ▶ eau, énergie et climat

Pour chaque thématique, la démarche de diagnostic s'est organisée autour de 2 temps :

- ▶ 7 ateliers thématiques ouverts aux professionnels, institutions, acteurs associatifs... ont permis de construire un diagnostic partagé, de prioriser les enjeux et de croiser les expériences.
- ▶ 7 soirées thématiques organisées à la suite des ateliers et ouvertes à tous ont permis d'ouvrir le dialogue entre grand public et experts lors de tables rondes et d'apporter des éléments de réflexion accessibles.

Suite à la réalisation de ce diagnostic, 7 ateliers de travail ont été organisés.

Ils ont permis de définir des actions pour améliorer l'existant ou imaginer de nouveaux projets venant répondre aux enjeux identifiés lors des diagnostics. Dans un premier temps, les participants (lors des ateliers ou par mail) ont pu imaginer des actions, sans se poser de limites. Dans un second temps, certaines propositions ont été sélectionnées pour être détaillées plus concrètement (objectifs, modalités de mise en œuvre...).

Elles ont ensuite été soumises aux services de la collectivité et aux élus afin d'analyser leur faisabilité technique et budgétaire, permettant de définir un plan d'action final, réaliste mais ambitieux.

Après 9 mois de concertation, ce document, qui retrace le plan d'action élaboré est le point de départ de sa mise en pratique.

Les différentes actions présentées seront déployées

à court terme (2019/2020), à moyen terme (2020/2023), à long terme (2023/2030) ou sont déjà en cours. Nous espérons qu'il répondra à vos attentes. Nous continuerons bien entendu à agir dans cette perspective d'avenir durable pour améliorer votre qualité de vie, dans notre ville, sur notre territoire et pour notre planète.



Eau, énergie et climat

L'eau, l'énergie et le climat font partie des grands défis du développement durable de ce XXI^e siècle. Les enjeux politiques, financiers et humains autour de l'eau sont considérables. En matière d'énergie et de climat, le principal défi est d'alimenter les besoins énergétiques, chaque jour plus importants, avec des ressources fossiles qui s'amoinissent.





RÉDUIRE LES PERTES EN EAU



Depuis sa création en 2014, et sous l'impulsion de la Ville de Valence, Eau de Valence a fait de la réduction des pertes en eau un objectif prioritaire. Dans le cadre de l'Agenda 21, Eau de Valence s'engage à développer son réseau de capteurs de recherche de fuite à plus de 700 équipements et à maintenir un renouvellement du réseau d'environ 1 % par an (supérieur aux moyennes nationales) afin de réduire les pertes d'eau de 450 000 m³/an en 2021.

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE ET LE SUIVI DES NAPPES D'EAU SOUTERRAINES



L'objectif est de connaître le fonctionnement des nappes afin de maîtriser l'impact de l'occupation des sols dans les zones de captage rapprochées (notamment aux captages de Mauboule et des Couleures). Ces informations permettront également d'analyser l'impact sur la qualité de l'eau des événements ayant lieu sur l'aire d'alimentation des captages. Des piézomètres (équipements dotés d'instruments de mesure en continu et communiquant) seront installés afin d'anticiper toute dégradation lente ou accidentelle

de la qualité ou de la quantité d'eau souterraine et ainsi de sécuriser l'approvisionnement.

DÉVELOPPER DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES



En lien avec le travail réalisé par la société d'économie mixte Rovaler, l'Agglomération souhaite développer les centrales photovoltaïques et la production d'électricité renouvelable sur son territoire, notamment à Valence. L'installation de panneaux photovoltaïques sera favorisée au travers d'ombrières sur les parkings (publics, entreprises et centres commerciaux) et sur les grandes toitures (bailleurs, industriels, surfaces commerciales, toitures agricoles existantes...). Ces équipements devront s'intégrer au paysage, notamment grâce à la végétalisation. Un travail sur le Plan local d'urbanisme permettra de comptabiliser les structures équipées. Deux premiers projets sont déjà en cours et prévus pour 2020 sur Lautagne et Fontbarlettes. À terme, 20 000 kWc d'électricité renouvelable seront produits sur 5 ans, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 8 600 habitants.

SOUTENIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES CHEZ LES PARTICULIERS



Le développement des énergies renouvelables chez les particuliers se confronte souvent à des limites financières ou administratives. Pour accompagner les habitants, la Ville et l'Agglomération soutiennent les acteurs clés pour le développement, comme Voisiwatt (entreprise née de la démarche *Start-up de territoire* visant à simplifier l'accès à des énergies renouvelables pour les particuliers). L'Agglomération soutient également financièrement certains projets individuels et souhaite pérenniser cette aide.

Plus d'infos sur renov-habitat-durable.fr/energies-renouvelables/les-aides-chaaleur-solaire

Pour aller plus loin

Plan climat air énergie territorial : valenceromansagglo.fr
rubrique *Développement durable/transition énergétique*
Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du Bas Dauphiné Plaine de Valence : sagedauphine-valence.fr
Rapports d'activité d'Eau de Valence : eaudervalence.fr

LES AUTRES ACTIONS

Rénover le canal de la Bourne pour préserver les nappes phréatiques locales



Inscription au prochain Contrat plan État-Région de la rénovation du canal de la Bourne afin de préserver les nappes locales. Ce canal approvisionne les agriculteurs du territoire et doit être entretenu et rénové pour assurer un usage d'eau non potable à destination des exploitations agricoles.

Mettre en place l'autoconsommation énergétique du site de Mauboule



Implantation de panneaux photovoltaïques sur le site de captage d'Eau de Valence à Mauboule visant à l'autoconsommation du site de 500 Mwh à 1 Gwh/an.

Méthaniser les boves de la station d'épuration de Valence



Production de biogaz (930 302 Nm³ de biométhane/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de gaz de 775 foyers) à injecter dans le réseau de gaz de la Ville.

Diversifier les sources d'énergie renouvelables



Étude de faisabilité pour le développement d'énergies renouvelables (géothermie, récupération de chaleur fatale...).

Expérimenter un projet Smart Grid sur un quartier de la ville



Opération d'analyse et d'optimisation de la production et de la consommation d'énergie à l'échelle d'un quartier.

Développer des bornes de recharge pour véhicules électriques



En lien avec le Syndicat des énergies de la Drôme (SDED), étude et concertation autour des emplacements les plus pertinents.

Améliorer la performance énergétique du patrimoine public bâti et non bâti de la Ville et de l'Agglomération



Projet global lié au plan pluriannuel de sobriété énergétique de la Ville.

Conseiller les entreprises des zones d'activités



Mise à disposition d'un énergéticien conseil avec une expérimentation sur la ZAC de Lautagne et aux Couleures.

Participer à l'Observatoire Rovalterra



Étude sur le stockage carbone de certains sites à Valence.



Éco-gestes

COMMENT ÉCONOMISER L'EAU AU QUOTIDIEN ?

- ▶ Fixez un mousseur à votre robinet et pensez à le nettoyer régulièrement : 10 % d'économie sur votre consommation annuelle.
- ▶ Ne laissez pas couler l'eau.
- ▶ Utilisez un lave-vaisselle plutôt que de laver la vaisselle à la main : environ 30 litres d'économie par cycle (selon la classe énergétique de l'appareil).
- ▶ Coupez l'eau lors du brossage des dents : 36 litres d'économie.
- ▶ Privilégiez la douche au bain : 70 litres d'économie.
- ▶ Adoptez le stop douche pour prendre des douches économiques.
- ▶ Repérez les fuites en relevant votre compteur le soir au coucher puis le matin sans avoir consommé d'eau : si l'index a évolué vous avez une fuite. Une chasse d'eau qui fuit peut représenter 220 000 litres par an, soit 228 €.

COMMENT FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ?

- ▶ Lorsque vous achetez un nouvel appareil électroménager, vérifiez son classement : un appareil A+++ permet de consommer de 30 à 60 % moins d'énergie qu'un appareil de classe A.
- ▶ Entretenez vos appareils pour limiter leur consommation : 5 mm de givre dans son congélateur augmente de 30 % la consommation, une grille arrière de réfrigérateur pleine de poussière double la consommation. . .
- ▶ Économisez de 5 à 10 % sur votre facture de chauffage en réduisant de 1 °C la température de votre logement (idéal : 19 °C dans les pièces à vivre et 17 °C dans les chambres)
- ▶ Éteignez les veilles d'appareils électriques : cela réduit de 10 % leur consommation d'électricité. En moyenne, on trouve 100 appareils électriques et électroniques dans chaque foyer français.
- ▶ Privilégiez le programme « éco » du lave-vaisselle et du lave-linge pour réduire presque de moitié la consommation d'électricité.
- ▶ Couvrez les casseroles pendant la cuisson pour consommer 4 fois moins d'énergie.



Propreté et déchets

La réduction, le tri et la valorisation des déchets sont des sujets centraux de la transition écologique, tout comme la propreté de notre environnement.





DÉVELOPPER DES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ



Les points de compostage partagé, ouverts aux habitants du quartier, sont des outils intéressants économiquement et socialement afin de répondre à l'obligation pour tous de tri à la source des bio-déchets d'ici 2023 en Europe. En plus des 4 sites de compostage que possède la Ville, d'autres sont également présents, gérés par des associations. Au cours des 4 prochaines années, la Ville souhaite favoriser la création d'au moins un site de compostage dans chacun des 13 quartiers. Elle s'appuiera sur l'expertise de Valence Romans Agglo et d'acteurs locaux spécialisés afin de créer ces plateformes et d'assurer la gestion, en lien avec les usagers.

METTRE EN PLACE UNE COLLECTE DE BIO-DÉCHETS POUR LES COMMERCANTS



Via son service de propreté urbaine, Valence propose déjà, de façon volontaire, la collecte gratuite des cartons des commerçants. En lien avec l'objectif de tri à la source des biodéchets, la Ville souhaite aller plus loin en proposant la collecte des déchets fermentescibles (d'origine animale ou végétale constitués de matière organique biodégradable) des commerçants, via un prestataire assurant la collecte à vélo et la gestion du compostage. La Ville mettra à disposition un site de compostage de proximité en centre-ville, et pourra en proposer d'autres en fonction des possibilités et des besoins. Le site accueillera également un espace d'éducation des jeunes Valentinois à la technique du compostage.

INCITER À L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DES MANIFESTATIONS, ÉVÈNEMENTS ET ASSOCIATIONS



La Ville fera preuve d'exemplarité en la matière et agira comme un levier auprès des associations et des organisateurs d'événements (à travers les subventions, la mise à disposition de matériel, de salles...) afin de favoriser les pratiques éco-responsables. Elle proposera une charte partenariale incitative et valorisante pour les acteurs les plus engagés. Un kit d'éco-manifestation sera également réalisé pour les accompagner. Lancement prévu dès 2020.

ATELIERS PRATIQUES DE SENSIBILISATION AU TRI DES DÉCHETS



Avec l'aide des ambassadeurs du développement durable, la Ville souhaite mettre en place des séances pratiques et ludiques de sensibilisation au tri des déchets.

ÉTENDRE LES CONSIGNES DE TRI À L'ENSEMBLE DES EMBALLAGES PLASTIQUES



Dès 2021, dans le cadre de la législation relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les Valentinois pourront jeter tous leurs déchets plastiques dans la poubelle de tri. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles ou flacons en plastique étaient acceptés. À terme, afin de faciliter le tri, tous les matériaux plastiques seront recyclables (pot de yaourt, barquette, film alimentaire...).

Pour aller plus loin

Syndicat de traitement des déchets Drôme-Ardèche : sytrad.fr
 Guide pratique de la propreté urbaine : valence.fr
 Mémo tri : valenceromansagglo.fr, rubrique Des services au quotidien

LES AUTRES ACTIONS

Déployer des corbeilles bi-flux sur l'espace public



Mise en place, sur les corbeilles de ville, de compartiments dédiés au tri des déchets et aux mégots.

Proposer des sacs de récupération dans les restaurants



Réduction du gaspillage alimentaire en proposant aux clients d'emporter le reste de leur repas, en lien avec la Jeune chambre économique de Valence.

Inciter le secteur du BTP à réduire ses déchets



Mise en place de prescriptions et clauses environnementales dans les marchés publics.

Mettre en place des bornes pour la consigne du verre, du plastique et de l'aluminium



Installation de machines de récupération de bouteilles et produits consignés chez les commerçants ou partenaires, en collaboration avec Locaverre.

Inciter l'acquisition de poules



Réduction de la production de déchets organiques des foyers, via un encouragement de la Ville à l'acquisition de poules qui transforment ces déchets en œufs.

Développer des points d'apport volontaire de tri en centre-ville



Mise en place de points de collecte par Valence Romans Agglo pour réduire les bacs de tri sur les trottoirs et réduire l'encombrement chez les habitants du centre-ville.

Subventionner les poubelles compartimentées



La Ville de Valence et Valence Romans Agglo proposent de participer financièrement aux achats de poubelles domestiques compartimentées afin de favoriser le tri au quotidien chez soi.



Éco-gestes

COMMENT ÉVITER LES DÉCHETS ?

Lors de vos achats, pensez à l'éco-consommation :

- ▶ Avez-vous vraiment besoin de ce que vous comptez acheter ?
- ▶ Pouvez-vous le louer, l'emprunter ou l'acheter d'occasion ?
- ▶ Sinon, choisissez le produit le moins emballé, à la contenance adaptée, si possible durable et réparable et avec un label environnemental.

COMMENT ÉVITER LE GASPILLAGE ET L'USURE RAPIDE DES PRODUITS ?

- ▶ Lisez les notices et entretenez vos appareils pour les faire durer.
- ▶ Traquez le gaspillage alimentaire : 30 kg d'aliments/an/Français (dont 7 kg encore emballés !).
- ▶ Essayez de réparer ou de faire réparer ce qui peut l'être plutôt que de le changer.

COMMENT SE DÉBARRASSER INTELLIGEMMENT DE SES OBJETS ?

- ▶ Pensez au don (recycleries, associations caritatives...) ou à la vente pour offrir une seconde vie à vos objets.
- ▶ Triez ce qui peut l'être.
- ▶ Pensez au compostage pour les déchets de cuisine, ce qui est aussi possible sans jardin grâce aux composteurs de quartier ou au lombricomposteur chez vous.

COMMENT CONTRIBUER À LA PROPRETÉ DE LA VILLE ?

Mégots, chewing-gum, déjections canines, déchets divers : des solutions sont à disposition dans toute la ville. 3 200 000 € sont investis chaque année dans le nettoyage de Valence. Rappel : ne pas ramasser les déjections de votre animal peut vous coûter jusqu'à 368 € !

Retrouvez toutes les informations dans le guide de la propreté à Valence, disponible sur valence.fr



Paysage, biodiversité, agriculture et alimentation

L'instauration de nouveaux modes de production plus respectueux de l'environnement et le changement de comportement des consommateurs peuvent, à eux seuls, limiter l'impact de l'être humain sur la biodiversité dans le monde.





DÉPLOYER DES VERGERS URBAINS EN LIBRE-CUEILLETTE



Après une première expérimentation réussie à l'Épervière, la Ville souhaite développer une dizaine d'autres vergers en libre-service, permettant à tous les habitants de profiter des productions fruitières gratuitement. Différents sites ont déjà été identifiés et l'objectif est de déployer 1 à 2 sites chaque année. En plus de l'intérêt social (gratuité de fruits non traités), l'action permet de développer une biodiversité urbaine, des espaces d'ombre et de fraîcheur, un nouvel usage des parcs et le développement de variétés adaptées au climat actuel et futur.

FAVORISER L'INSTALLATION DE MARAICHERS EN AGRICULTURE DURABLE SUR LES TERRES AGRICOLES DE LA VILLE



Donner la possibilité de s'installer à des agriculteurs sans terre mais avec un projet d'agriculture durable (raisonnée, bio, permaculture...) permettant ainsi de répondre, entre autres, aux besoins d'approvisionnement des cantines scolaires en produits issus de circuits courts et d'agriculture durable.

METTRE EN PLACE DES ATELIERS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE SENSIBILISATION AU JARDINAGE



La Ville souhaite soutenir l'émergence d'ateliers d'éducation à l'environnement et au jardinage au naturel, ouverts à tous et basés sur l'expérience

acquise par le service Espaces verts et nature en ville et le savoir-faire des associations locales. Ces ateliers doivent également permettre de porter un regard nouveau sur la nature en ville, ses parcs, la biodiversité dans les espaces naturels et agricoles du territoire... Ces ateliers s'appuieront sur le refuge de la Ligue de protection des oiseaux au parc de l'Épervière et la valorisation écologique du parc des Trinitaires. Des ateliers similaires seront proposés aux scolaires, en lien avec les enseignants. L'objectif est de formaliser et renforcer les actions de ce type déjà existantes, portées par différentes associations soutenues par la Ville.

ACQUÉRIR UNE LÉGUMERIE POUR LA CUISINE CENTRALE



La cuisine centrale produit actuellement 5 500 repas par jour, avec 35 % de produits bio (2 composantes sur 5 en moyenne) et un menu végétarien. Ce dernier a d'ailleurs contribué à la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines des écoles de Valence.

Pour développer l'approvisionnement local et les produits frais, une légumerie semi-industrielle va être installée dans le cadre de l'agrandissement de la cuisine centrale (8 000 repas à terme). Cet équipement permettra de proposer 50 % de produits bio et d'améliorer l'offre alimentaire dans les établissements de Valence, en lien avec Valence Romans Agglo et Agribiodôme.

ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'UN MAGASIN DE PRODUCTEURS DANS LE CENTRE-VILLE



Afin d'améliorer l'offre alimentaire de produits locaux, la Ville s'engage à accompagner

et soutenir l'émergence d'un magasin regroupant différents producteurs du territoire en centre-ville (à l'image des magasins de producteurs « La Musette de Valentine » à Bourg-lès-Valence ou la « Ferme Maubourg »). Cet accompagnement individuel s'inscrit dans le cadre du projet global de revitalisation du centre-ville, en lien avec le manager de centre-ville de Valence.

Pour aller plus loin

Schéma de cohérence territoriale du Grand Rovaltain (Scot) : grandrovaltain.fr
Stratégie et charte de développement agricole et forestier : valenceromansagglo.fr, rubrique *Développement durable/développement agricole et forestier*
Atlas de la biodiversité : valenceromansagglo.fr, rubrique *Développement durable*



LES AUTRES ACTIONS

Accompagner la végétalisation des pieds de murs et façades par les habitants



Mise en place de permis pour accompagner la végétalisation et l'embellissement des quartiers. Objectif : 50 projets groupés d'ici 2026.

Créer une fête des jardins partagés



Évènement annuel pour découvrir les jardins partagés et les associations gestionnaires.

Réaliser des enquêtes sur les espaces verts et la nature en ville



Enquêtes visant à évaluer les besoins pour mieux s'adapter aux usages, proposer de nouveaux équipements, améliorer la qualité et le bien-être dans ces espaces et leur impact positif sur la santé.

Étudier le paysage valentinois



Recensement de la diversité des habitats, des sols et des essences végétales, notamment via des inventaires participatifs, afin, si besoin, d'aboutir à la création d'un plan guide du paysage valentinois.

Poursuivre la réduction des panneaux publicitaires



Continuité du travail engagé avec les opérateurs sur les panneaux publicitaires, pour réguler en nombre, taille et forme la publicité notamment dans les entrées de ville ainsi que l'affichage sauvage.

Mettre en place l'éco-pâturage



Entretien d'espaces identifiés par un cheptel d'animaux (moutons) pour réduire l'entretien mécanique.

Développer les filières de produits biosourcés (issus de matières premières renouvelables originaires de la biomasse)



Réalisation d'une étude bilan des activités et produits biosourcés (isolation à la laine de mouton, encres végétales, cosmétiques végétaux...) sur le territoire et création d'un groupe de travail pour leur faciliter leur développement.

Assurer une protection renforcée pour la biodiversité



Développement de conditions favorables à la protection de la biodiversité et au retour d'espèces sauvages en ville en lien avec le travail réalisé dans le cadre du PLU et du Scot (trame verte et bleue).



Éco-gestes

COMMENT MIEUX MANGER TOUT EN PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT ?

L'alimentation est la clé d'une bonne santé pour nous et pour notre planète* !

- ▶ Modifiez vos habitudes alimentaires et réduisez le gaspillage alimentaire.
- ▶ Privilégiez le jardin au naturel (sans engrais chimique ni pesticide).
- ▶ Profitez-en pour composter, varier les cultures, pailler et créer des espaces favorisant la biodiversité.
- ▶ Vous n'avez ni jardin, ni grand balcon ? Il existe 7 jardins familiaux ou collectifs à Valence.

*Le quart des émissions de gaz à effet de serre en France provient de nos assiettes, au travers de la production, de la transformation, du transport, de la distribution et de la consommation de nourriture.

COMMENT MANGER MIEUX AVEC UN BUDGET MAÎTRISÉ ?

- ▶ Alliez santé et environnement avec une alimentation « durable » : fruits et légumes frais de saison, agriculture biologique ou respectueuse de l'environnement, produits bruts à cuisiner, moins de viande et poisson mais de meilleure qualité.
- ▶ Privilégiez les circuits courts, achetez les aliments en vrac et réutilisez vos contenants.

COMMENT DÉCOUVRIR LES PAYSAGES DE NOTRE TERRITOIRE ?

- ▶ Participez aux nombreuses visites et animations proposées par différents acteurs du territoire : Biodiversité au fil de l'eau, la Ligue de protection des oiseaux, la Frapna, le service Patrimoine - Pays d'art et d'histoire...



Santé, solidarité et action sociale

La santé et la solidarité sont étroitement liées au développement durable. L'objectif est de procurer à tous un bien-être physique et moral satisfaisant et de permettre l'accès à des conditions de vie décentes.





CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



Instrument de consolidation du partenariat local, le Contrat local de santé (CLS) assure la promotion de la santé des habitants et la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il identifie les territoires vulnérables et améliore les contextes environnementaux et sociaux qui ont un impact sur la santé des populations, et coordonne l'action des différents intervenants sur le territoire.

Une évaluation innovante et partenariale menée en 2017 a permis de confirmer la qualité et l'utilité du CLS signé en 2012 dans l'amélioration de l'accès aux soins et la prévention pour tous les Valentinois et la coordination des acteurs. Un second CLS pour la période 2019-2023 a été signé en avril 2019 et constitue le cœur du volet santé de l'Agenda 21. Fruit d'un long travail de concertation, il est constitué de 12 axes prioritaires.

Il est signé par 10 acteurs partenaires : la Ville de Valence, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Préfet de la Drôme, le Conseil départemental de la Drôme, la Caisse d'allocations familiales de la Drôme, la Caisse primaire d'assurance maladie, le Centre hospitalier Drôme Vivarais, le Centre hospitalier de Valence, l'Éducation nationale et l'Hôpital privé Drôme-Ardèche.

Les acteurs locaux sont également impliqués (professionnels de santé, maisons de santé, associations, bailleurs sociaux...). Le nouveau CLS prolonge et conforte les actions menées jusqu'alors en faveur d'un environnement sain. La concertation réalisée lors de l'Agenda 21 a permis de proposer des actions complémentaires au CLS.

Retrouvez le document complet et les 12 axes prioritaires sur valence.fr.

METTRE EN PLACE UNE SOLIDARITÉ ACTIVE POUR LE RECENSEMENT DES PERSONNES ISOLÉES



Afin de lutter activement contre l'isolement et de renforcer la solidarité et la cohésion entre habitants, la Ville et le Centre communal d'action sociale souhaitent renforcer le recensement des personnes isolées en collaboration avec les structures de quartiers (comités, Maisons pour tous, associations...) et leurs bénévoles. L'objectif est d'identifier et de prendre en charge plus rapidement et efficacement les personnes seules en situation d'isolement. Famille, amis, voisins, médecins, commerçants... nous sommes tous concernés et impliqués dans ce recensement.



ACCOMPAGNER LES STRUCTURES PROPOSANT DES ATELIERS LIÉS AU NUMÉRIQUE



Afin de répondre au besoin croissant de maîtrise de l'outil numérique, la municipalité apportera son soutien aux nombreuses associations locales travaillant déjà sur ce sujet.

Il est nécessaire de mettre en lien ces acteurs afin de mutualiser le matériel, mieux se faire connaître du public et proposer une offre plus pertinente et plus cohérente.

Pour aller plus loin

Contrat local de santé 2019-2023 :
valence.fr, rubrique (Re)découvrir la ville
Centre communal d'action sociale :
valence.fr, rubrique Connaître la mairie

LES AUTRES ACTIONS

Faciliter l'accès aux démarches administratives pour les publics les plus fragiles



Accompagnement par le Centre communal d'action sociale autour des démarches administratives dématérialisées avec la mise à disposition de tablettes numériques.

Créer un intranet du bénévolat



Outil permettant de faciliter l'identification de bénévoles et leur intégration dans le tissu associatif en fonction des actions et besoins de chacun.

Réalisation d'un guide santé dans le cadre du Contrat local de santé.



Créer un annuaire des acteurs de la solidarité,



afin de rendre visible leurs actions, leurs domaines et leurs complémentarités, en accompagnement des rendez-vous annuels.



Éco-gestes

COMMENT M'ASSURER D'UN AIR SAIN DANS MON LOGEMENT ?

Les sources de pollution dans les logements sont nombreuses : tabagisme, moisissures, matériaux de construction, meubles, acariens, produits d'entretien, peintures... Cette pollution de l'air intérieur peut avoir des effets sur la santé : allergies, irritations des voies respiratoires, maux de tête voire intoxications... Réduire les risques pour la santé est possible.

- ▶ Aérez votre logement tous les jours environ 10 minutes pour renouveler l'air intérieur.
- ▶ Privilégiez des produits ménagers et de bricolage naturels, des produits labellisés et/ou les produits A+ pour les émissions de l'air intérieur (lorsque c'est indiqué), évitez de les stocker près des espaces de vie.

COMMENT ÊTRE SOLIDAIRE ?

La solidarité fait partie intégrante du développement durable ; elle est une des clés de notre avenir.

- ▶ Rejoignez une association valentinoise : 150 agissent dans le domaine de la santé et de la solidarité et plus de 180 dans le champ sportif.

COMMENT PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ FACILEMENT ?

- ▶ Privilégiez le vélo ou la marche pour les déplacements du quotidien.
- ▶ Partez à la (re)découverte des multiples parcs, espaces de respiration, de fraîcheur et de calme ! De nombreuses associations vous proposent des parcours découvertes de Valence.



Vie culturelle, sport et éducation

Au-delà des besoins essentiels, les besoins d'épanouissement de chacun sont essentiels. Cet épanouissement passe notamment par la vie culturelle, sportive et associative mais également par l'éducation.





FAVORISER LES ACTIVITÉS LIBRES SPORTIVES ET LA PRATIQUE DE SPORT EN PLEIN AIR



Pour favoriser la pratique sportive libre, gratuite et de plein air, plusieurs équipements sportifs de type « street workout » (équipement de santé et musculation) doivent être installés. La première structure va être réalisée dans le parc universitaire de Briffaut en 2020 et d'autres seront ensuite implantées dans les principaux parcs de la ville. Une semaine d'animations sera organisée au lancement de ces équipements avec la participation d'associations et d'animateurs sportifs pour en faciliter la prise en main et l'appropriation par les Valentinois. La Ville propose également d'ouvrir des vestiaires pour permettre aux Valentinois la pratique d'activités sportives pendant la pause méridienne.

ÉLARGIR LE CHÈQUE SPORT ACTUEL POUR LES INSCRIPTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES



Environ 440 enfants bénéficient aujourd'hui du chèque sport destiné aux élèves du CP au CM2 scolarisés dans les écoles élémentaires de Valence (publiques et privées). Sous forme d'une aide financière, ce chèque favorise la pratique sportive et l'adhésion aux clubs locaux. La Ville souhaite élargir le champ d'application de ce chèque. Cette aide financière sera élargie à la pratique culturelle, sur des critères équivalents.



ZOOM SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Élus dans 10 écoles de la ville, les 38 jeunes CM1 et CM2 désignés (titulaires, avec autant de suppléants), forment le CMJ pour 2 ans, jusqu'à leur entrée au collège.

Les jeunes élus ont décidé de travailler sur des actions de développement durable et plus particulièrement de protection de l'environnement.

Ils ont notamment réalisé des poubelles à chewing-gum installées dans les rues Émile Augier et Madier-de-Montjau.

Des collectes sont actuellement en cours :

- ▶ les bouchons en plastique : près de 5 tonnes récoltées en 3 mois, soit environ 1 000 € pour Handisport Valence, partenaire du CMJ.
- ▶ la récupération des lunettes inutilisées avec le Lion's Club Doyen : 2 000 paires collectées et confiées à des opticiens, remises en état et vérifiées, puis envoyées à ceux qui n'ont pas les moyens de s'en procurer.

Les CMJ participent également au nettoyage des canaux avec les associations de protection de l'environnement et la Ville de Valence.

Pour aller plus loin

Annuaire des associations valentinoises : valence.fr, rubrique *Vivre à Valence*

LES AUTRES ACTIONS

Encourager l'éco-exemplarité du mouvement sportif



En lien avec l'action d'exemplarité des manifestations, un accent particulier sera mis sur les spécificités des rendez-vous sportifs.

Recruter des ambassadeurs du développement durable pour les manifestations



Jeunes mobilisés afin de veiller à l'éco-exemplarité des manifestations.

Soutenir la formation des encadrants et bénévoles des associations



Structuration et communication autour de l'offre importante existante en matière de formation des encadrants et bénévoles.



Communication et concertation

Les rencontres entre les différents acteurs ont été l'une des grandes richesses de la concertation. Pour la suite de notre Agenda 21, des ateliers, évènements et rencontres seront organisés sur l'ensemble des thématiques. Des outils d'interconnaissance et de lisibilité seront également proposés (annuaires, sites d'information...).

Les Assises de DD à Valence

Un rendez-vous régulier sera organisé, afin de faire un bilan des actions réalisées dans le cadre de l'Agenda 21 (abouties, en cours, à venir).

Temps fort autour de la gestion vertueuse du déchet sur Valence

Pour accompagner des temps de travail réguliers sur la communication, le pilotage, la collecte et la gestion des déchets et plus généralement l'économie circulaire entre les différents acteurs concernés.

Forum annuel sur la transition écologique

À la fois destiné au grand public et aux acteurs économiques, en lien avec l'Agglomération, pour faire part de l'avancement du Plan climat et de l'Agenda 21, partager les bonnes pratiques et améliorer le programme d'action.

Les rendez-vous annuels de la solidarité

À destination des associations et professionnels du secteur, pour mieux se connaître et agir ensemble efficacement.

Forum de la jeunesse et de la culture

Rencontre annuelle ou biannuelle pour croiser acteurs de la jeunesse, de la culture et de l'éducation et ainsi consolider le réseau local.

Recrutement d'ambassadeurs du développement durable à Valence

Équipes constituées de services civiques en charge de l'accompagnement à la mise en place concrète des actions de l'Agenda 21 (sensibilisation des habitants et associations, animation dans les écoles, organisation des temps de partage de l'Agenda 21...).

Création d'un poste dédié à la mission Agenda 21

Porté par la Ville afin de permettre l'animation, le bon suivi et la coordination des actions et l'évaluation de celles-ci.

Plateforme de partage d'informations sur la transition écologique

Sur valence.fr, espace dédié au partage d'informations sur l'Agenda 21 (actualités, actions menées...).



Développement économique, emploi et tourisme

Le développement durable doit être considéré comme un vecteur d'innovation locale et responsable, créateur d'emplois. Il permet de développer des pratiques commerciales innovantes et éthiques, d'intégrer le coût social et environnemental dans le prix des produits et d'étoffer le tissu économique local.



CRÉER UNE PLATEFORME EN LIGNE PARALLÈLEMENT À L'OUVERTURE DE LA MAISON DE L'EMPLOI

COURT TERME

Les ateliers Agenda 21 ont mis en avant un réel besoin de centralisation et de simplification des informations des différents acteurs de l'emploi, du développement économique, de la formation et de l'insertion, sur les actions menées et les aides disponibles selon le type de public (commerçant, entrepreneur, demandeur d'emploi...).

La Maison de l'emploi, inaugurée fin 2019 au 333 avenue Victor-Hugo, contribuera à cet objectif en réunissant de nombreux acteurs sur un même site. La Ville et l'Agglomération souhaitent appuyer cette dynamique par la création d'un site Internet.

VALORISER LES PARCOURS TOURISTIQUES DE VALENCE

MOYEN TERME

La Ville de Valence bénéficie d'une offre importante de Parcours à valoriser : découverte du patrimoine bâti, des canaux, des parcs, parcours de santé...

Une application mobile sera créée afin d'identifier et faciliter leur accès. Elle intégrera une carte de la ville et des parcours adaptés aux envies de l'utilisateur : parcours malin, sportif, touristique, vert, cycliste, shopping... Au fur et à mesure de ses déplacements dans la ville, il recevra des informations complémentaires (infos ludiques, actualités, quizz...).

L'action est à mener en lien avec Valence Romans Tourisme et Valence-Romans Déplacements.

CRÉER UNE VÉRITABLE PORTE D'ENTRÉE DE LA VILLE PAR LE FLEUVE

EN COURS

L'accès à Valence par le fleuve constitue une formidable opportunité pour le développement d'un tourisme durable et doux. Cela implique la requalification de cette nouvelle entrée de ville et le développement d'une mobilité cohérente avec la nouvelle halte fluviale et notamment la création d'une piste cyclable pour assurer la continuité de la ViaRhôna entre la basse-ville et le parc Jouvét. La plantation de vignes dans les parcs Itchevan et Jouvét est également prévue pour valoriser la gastronomie locale.

AMÉLIORER LA MOBILITÉ SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ DE LAUTAGNE

COURT TERME

Les ateliers Agenda 21 ont permis de faire ressortir les obstacles actuels à la mobilité douce et active sur la zone d'activité de Lautagne (bus et vélos).

Il n'existe pas de réponse simple mais plutôt un ensemble d'actions que la Ville souhaite coordonner et accompagner. Ces actions menées collectivement par les différents acteurs concernés permettront d'améliorer la situation actuelle.

Dès 2019, Valence-Romans Déplacements lance une étude complète de mobilité. Des aménagements

seront réalisés par la Ville et l'Agglomération afin de faciliter les modes actifs et améliorer les infrastructures. D'autres offres concernant les transports en commun et le covoiturage pourront également être développées.

POUR SUIVRE L'ACTION CŒUR DE VILLE

EN COURS

Lors des premières assises du commerce, en 2017, les commerçants ont élaboré un plan d'actions afin de dynamiser le centre-ville, de lutter contre la désertification et la concurrence d'internet.

Dès 2018, ce plan d'action s'est ensuite inscrit dans un cadre national quand Valence et son projet ont été retenus pour le programme Action Cœur de Ville. La transition écologique est un objectif de ce dispositif : les équipes de l'Action Cœur de Ville et de l'Agenda 21 travaillent de concert pour veiller au respect des objectifs fixés en matière de développement durable.

Pour aller plus loin

Harmonie 2030, stratégie économique de l'Agglomération : valenceromansagglo.fr, rubrique *Un territoire pour entreprendre*
Livre blanc du tourisme de l'Agglomération : valenceromansagglo.fr

LES AUTRES ACTIONS

Requalifier la zone commerciale des Couleures

MOYEN TERME

Réalisation d'une étude par l'Agglomération afin d'améliorer l'image du secteur (végétalisation, aménagements piétons et cyclistes, liaisons et valorisation de l'Espace naturel sensible du lac des Couleures...).

Organiser des cafés de l'emploi

COURT TERME

Événements réguliers visant à faire se rencontrer les entreprises du territoire qui recrutent et les

demandeurs d'emplois dans un cadre favorisant le contact direct.

Lancement d'une étude urbaine sur le campus scientifique de Briffaut

EN COURS

Diagnostic urbain complet du site de Briffaut et des sites universitaires de Valence.

Intégrer des objectifs d'insertion dans les marchés publics

EN COURS

Renforcement de la démarche d'exemplarité de la Ville

et de l'Agglomération en matière de clauses sociales des marchés publics pour être attentif aux personnes les plus dans le besoin.

Préserver et gérer la zone humide de La Motte et la ripisylve (arbres, arbustes, buissons) de Chaffit

EN COURS

Travail partenarial entre la Ville, l'Agglomération et la Ligue de protection des oiseaux pour la protection des espaces.



Développement urbain, déplacement et habitat

Maîtriser l'étalement urbain, favoriser les déplacements doux, développer la nature en ville et aménager une ville moins énergivore sont autant d'objectifs majeurs du développement durable à Valence.





IMPOSER DES SURFACES VÉGÉTALISÉES LORS DE CONSTRUCTIONS OU RÉNOVATIONS

COURT TERME

Parallèlement à l'objectif de végétalisation des espaces publics et à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, le Plan local d'urbanisme (PLU) permettra de définir un coefficient de biotope : la part de surface végétalisée sur une parcelle dans un projet de construction ou de rénovation. La végétalisation pourra se faire sur les sols, les toitures, les terrasses, les façades...

Bien que le coefficient puisse varier selon les secteurs, les projets, les techniques... (critères définis dans le PLU), il permet d'imposer systématiquement la prise en compte de la nature en ville. En amont, une étude sera réalisée sur les espaces

végétalisables et les îlots de chaleur afin de définir des coefficients adaptés lors de la prochaine révision du PLU.

RÉALISER UN SCHÉMA DIRECTEUR DES MOBILITÉS DOUCES

COURT TERME

Disposant déjà d'un schéma directeur cyclable visant un développement qualitatif et quantitatif du réseau, la Ville souhaite aller plus loin afin d'intégrer une logique plus globale de mobilités douces. L'objectif est d'identifier les enjeux globaux et les points noirs pour tous les modes actifs et de porter un regard cohérent, y compris en ce qui concerne les liaisons avec les communes voisines. Cette action, nécessairement partenariale, sera réalisée en lien avec Valence Romans Déplacement et les associations locales, notamment Roulons en ville en vélo.

CRÉER DES AXES STRUCTURANTS POUR LA PRATIQUE DU VÉLO

MOYEN TERME

En lien avec le schéma directeur cyclable de la Ville et de l'Agglo et le futur schéma directeur des mobilités douces, Valence souhaite conforter, entre autres, 3 itinéraires prioritaires et structurants pour la pratique du vélo :

- ▶ une voie nord sur les avenues de Romans et de Verdun
- ▶ une voie sud confortant l'axe du boulevard du Maréchal Juin
- ▶ une voie centrale permettant de relier le site universitaire de Latour-Maubourg au centre-ville.

Cette action est un point prioritaire de la démarche plus générale de sécurisation et d'équipement du réseau cyclable de Valence.

PROCÉDER AUX RÉNOVATIONS THERMIQUES DES RÉSIDENCES DE VALENCE ROMANS HABITAT

EN COURS

En lien avec le Programme de renouvellement urbain (PRU2) mené dans 3 quartiers de Valence, Valence Romans Habitat poursuit les efforts de rénovation de son parc de logements. Près de 722 logements seront rénovés entre 2019 et 2023 (amélioration du confort thermique et réduction de la facture énergétique).

Dans le quartier du Polygone, la rénovation thermique déjà engagée de certaines résidences s'accompagne d'une réflexion plus globale sur la résidentialisation (requalification d'espaces verts, embellissement...).

Pour aller plus loin

Plan local d'urbanisme : valence.fr, rubrique *Valence pratique*

Plan local de l'habitat : valenceromansagglo.fr, rubrique *Habitat logement*

Programme de renouvellement urbain : valence.fr et valenceromansagglo.fr

Plan de déplacements urbains et schéma directeur cyclable : valenceromansdeplacements.fr

LES AUTRES ACTIONS

Végétaliser les espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur

COURT TERME

Plantation de 100 nouveaux arbres par an, mise en place de pergolas végétalisées, renforcement des espaces verts sur le domaine public.

Améliorer thermiquement et qualitativement le parc de logements

COURT TERME

L'Agglomération souhaite élargir ses actions de rénovation durable des logements (objectifs du Plan local de l'habitat et du Plan climat

air énergie territorial) à travers la plateforme Rénov'Habitat Durable, le dispositif DORéMI ou le Plan Renov'Copro.

Sécuriser et compléter les équipements cyclistes

COURT TERME

Sécurisation des voies cyclables le nécessitant, développement des interconnexions et développement d'équipements (type vélobox et autres solutions de stationnement pour les vélos).

Finaliser le plan Zone 30

COURT TERME

Continuité du déploiement

des zones limitées à 30 km/h, prioritairement dans les quartiers du Polygone, du Plan et de Fontbarlettes, en améliorant leur lisibilité sur l'ensemble de la ville.

Lancer une étude sur les canaux de Valence

COURT TERME

Observation de la domanialité, la connaissance patrimoniale, la biodiversité et la mise en valeur des canaux afin d'optimiser leurs modalités de gestion.



Les recommandations dans le Plan local d'urbanisme

Pour faciliter l'organisation de l'Agenda 21 et la mobilisation des acteurs, 7 grandes thématiques ont été définies. Néanmoins, l'Agenda 21 porte, par essence, un regard transversal à la fois sur les constats et sur les solutions à apporter.

L'urbanisme répond notamment à de nombreux enjeux. À ce titre, plusieurs réflexions ont porté sur la prochaine révision du Plan local d'urbanisme*, qu'il s'agisse d'outils concrets à formaliser (coefficient de biotope) ou de points d'attention à suivre.

Voici les propositions retenues :

- ▶ Végétalisation lors de constructions ou de rénovations, via un coefficient de biotope (part de surface végétalisée imposée sur une parcelle). Il s'agit d'un des principaux leviers de développement de la nature en ville.
- ▶ Végétalisation des parkings et désimperméabilisation des sols, en lien avec la mise en place du coefficient de biotope.

- ▶ Développement de la trame verte et bleue : définition de corridors et zones refuges, création de réservoirs de biodiversité, de forêts urbaines...
- ▶ Poursuite du travail de diversification des formes d'habitat, en lien avec les préconisations du programme local de l'habitat, pour une meilleure intégration des projets dans leur environnement urbain, architectural et paysager.
- ▶ Préservation du patrimoine bâti du centre ancien, dans la continuité de l'action actuelle (rénovation récente de la Maison Mauresque)
- ▶ Obligation pour les gros bailleurs de créer des bornes de recharge pour voiture électrique lors de la construction de copropriétés afin d'en favoriser le déploiement en ville.

*Le Plan local d'urbanisme est un document fixant les normes de planification de l'urbanisme pour une commune. Il établit ainsi les principales règles applicables à l'utilisation du sol de son territoire.



Éco-gestes

Au 1^{er} juillet 2019, 12 bus électriques seront déployés sur la ligne Cité 1. Une première en France.

COMMENT SE DÉPLACER AUTREMENT ?

- ▶ Privilégiez le vélo : en ville, il est souvent le plus rapide sur des trajets de moins de 6 km (la moitié des déplacements motorisés en France font moins de 5 km).
- ▶ Utilisez les transports en commun, covoiturez, ou ayez recours à l'auto-partage.

COMMENT RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE SON VÉHICULE ?

- ▶ Adoptez l'éco-conduite : anticipez, roulez calmement et sans à-coup, surtout lors des 5 premiers km (moteur froid), arrêtez le moteur en stationnement dès que l'arrêt dure plus de 10 secondes...
- ▶ Choisissez le régime moteur adapté peut vous faire économiser jusqu'à 20 % de carburant.
- ▶ Entretenez régulièrement votre véhicule pour économiser jusqu'à 25 % de carburant : vérifiez la pression des pneus, choisissez ceux avec une bonne performance énergétique, vérifiez les niveaux...
- ▶ Privilégiez les véhicules les moins polluants.

Pensez-y ! Tous les déchets d'entretien (huile de vidange, pneus, batteries...) sont des déchets dangereux à apporter en point de collecte (déchèteries, garages...).

COMMENT RÉNOVER SON LOGEMENT ET RÉDUIRE SES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ?

- ▶ Contactez la plateforme Renov'Habitat durable de Valence Romans Agglo pour vous accompagner dans la rénovation de votre habitation.
- ▶ Privilégiez de nouvelles méthodes de construction, de nouveaux matériaux plus écologiques et plus performants d'un point de vue énergétique...



Et maintenant à Valence ?

L'élaboration de cet Agenda 21 s'est voulue participative et a nécessité plus d'un an de travail de préparation, de concertation, de sélection... Il est temps à présent d'agir.

Certaines actions sont d'ores et déjà engagées, d'autres vont débiter au cours de l'année à venir et certaines, plus structurelles, seront à engager au cours du prochain mandat.

Fidèle à sa démarche de transparence et à sa volonté de rendre compte de son action, la Ville de Valence s'engage à revenir régulièrement auprès de tous les acteurs du territoire pour restituer l'avancement du plan d'action et ses résultats.

Toutefois, un Agenda 21 est une démarche dynamique qui évolue au fil du temps et s'adapte aux évolutions de contexte. Le plan d'action sera donc évalué à mi-parcours, toujours dans la démarche participative qui a caractérisé son émergence.

Afin d'assurer le suivi, l'évolution et l'évaluation

de cet Agenda 21, un comité de suivi et d'évaluation va être mis en place par la Ville.

Il aura essentiellement pour mission :

- ▶ de suivre et faire vivre la démarche,
- ▶ d'assurer l'évaluation de l'Agenda 21,
- ▶ de rendre compte de ce suivi et de cette évaluation au public,
- ▶ de continuer le travail d'interface et de concertation avec les différentes parties prenantes de l'Agenda 21.

Et vous ?

Vous êtes de plus en plus nombreux à être conscients de l'importance d'agir face aux enjeux environnementaux. Tous ensemble et chacun dans son quotidien, nous pouvons y contribuer en conjuguant nos idées et nos actions.

De simples gestes du quotidien, multipliés par de nombreuses personnes, permettront d'avancer positivement vers la transition écologique. La mise en mouvement des territoires et des collectivités, conjuguée à la mobilisation des citoyens et des associations et bien évidemment à l'engagement des industriels sont des clés pour y parvenir.

Ce plan d'action en faveur de la transition écologique propose essentiellement des opérations qui seront mises en œuvre par la collectivité, avec une participation active de ses partenaires.

Plus largement, l'Agenda 21 invite tous les acteurs du territoire à s'impliquer et agir à leur échelle afin de contribuer aux objectifs de transition écologique pour Valence.

Voici quelques pistes pour vous aider à devenir acteur :

- ▶ Appliquer les éco-gestes présentés dans ce guide
- ▶ S'impliquer dans le tissu associatif local : une grande partie des associations valentinoises participent à la démarche de transition écologique.
- ▶ Développer les bonnes pratiques et les réflexions au-delà de votre foyer : sur votre lieu de travail, dans l'école de vos enfants, dans votre association...
- ▶ Continuer à contribuer aux réflexions et à proposer des idées par mail : ddavalence@ville-valence.fr.
- ▶ Relayer et contribuer aux actions de l'Agenda 21 à chaque fois que cela est possible, en fonction de vos envies et de vos compétences.

Nos plus sincères remerciements à tous les participants, aux associations, aux citoyens, aux services et aux élus qui se sont mobilisés en nombre pour cette démarche.

AGENDA 21

04 75 75 40 06

ddavalence@mairie-valence.fr



© Direction communication - Juin, 2019 - Photos : Éric Cailler / Juan Robert - Impression : Horizon Communication

Mécènes



Partenaire
de l'Agenda 21

